

À Marsac-sur-l'Isle,
le 26 juin 2026**PROCES-VERBAL DES OPERATIONS ELECTORALES POUR L'ELECTION DES
REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE**

SCRUTIN DU 25 JUIN 2026

A_2026_190

OBJET DU SCRUTIN : Election des représentants des établissements publics

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le code électoral,
Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,
Vu l'arrêté du Président du Centre de gestion portant organisation du scrutin,

Le 26 juin 2026, à 9 heures s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes, instituée par l'arrêté du 6 mai 2026 du Président du Centre de Gestion de la Dordogne

- Secrétaire : Pierre MARCETEAU

La commission de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance.

La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée, sans être ouverte, dans l'urne prévue à cet effet.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement	0
- dont le nom de l'électeur ne correspond pas à la liste électorale	4
- comprenant plusieurs enveloppes intérieures	0
- autres cas de nullité (absence d'enveloppe de scrutin)	1

AR Prefecture

024-282400027-20260626-A_2026_190-AI
Reçu le 26/06/2026

Le bureau de vote a procédé au recensement des votes et a constaté :

- Nombre d'électeurs inscrits dans le département de la Dordogne : 105
- Nombre d'enveloppes reçues au Centre de Gestion de la Dordogne : 61
- Nombre d'enveloppes dans l'urne : 56

Puis il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Nombre de Bulletins nuls : 0
- Nombre de Bulletins blancs : 0

Nombre de voix obtenues par la liste en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
Liste des représentants des communes et des établissements publics présentée par l'Union des Maires de la Dordogne	2378

Sont déclarés élus :

TITULAIRES

1. Jean-Claude CASSAGNOLE
Président de la Communauté de Communes
Domme Villefranche du Périgord

2. Dominique DURAND
Président de la Communauté de Communes
du Terrassonnais Haut Périgord Noir

3. Bruno LAMONERIE
Président de la Communauté de Communes
Isle-Loue-Auvézère en Périgord

SUPPLÉANTS

Patrick BONNEFON
Président de la Communauté de Communes
Pays de Fénélon

Francine BOURRA
Vice-Présidente de la Communauté de Communes
du Terrassonnais Haut Périgord Noir

Pierre-André CROUZILLE
Président de la Communauté de Communes
Isle et Crempse en Périgord

Observations et réclamations : RAS

AR Prefecture

024-282400027-20260626-A_2026_190-AI
Reçu le 26/06/2026

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 26 juin 2026 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,
Laurent PERÉA



Le Secrétaire,
Pierre MARCETEAU



Les représentants de la commission de
recensement et de dépouillement des
votes

